

SYNDICATS ET PLANIFICATION DEMOCRATIQUE

AU cours du dernier colloque socialiste a été présenté un rapport de J. Luciens, du club Citoyens 60, sur le degré d'engagement des syndicats dans la planification. La discussion qui a suivi a fait apparaître entre les syndicalistes présents certaines différences d'appréciation sur cette importante question, notamment entre Albert Detraz, secrétaire confédéral de la C.F.T.C. et Pierre Le Brun qui a pourtant défendu à la C.G.T. l'idée de la planification démocratique.

Il est vrai que cette notion elle-même tend à devenir une sorte de tarte à la crème, comme le remarquait au dernier congrès confédéral de la C.F.T.C. Gilbert Declercq, auteur du rapport sur ce sujet présenté au congrès de 1959. On comprend que les syndicats ne puissent s'engager dans la planification qu'autant que celle-ci réponde à un certain nombre de conditions conformes à leurs objectifs essentiels.

Les conditions d'une planification démocratique

Il est clair que la planification actuelle est avant tout l'œuvre du grand patronat et de la technocratie d'Etat. On peut même dire qu'elle est remise en question par la « débudgétisation » des investissements à laquelle procède le pouvoir gaulliste.

Une véritable planification démocratique ne pourra être instaurée que par une coalition des forces de gauche arrivant au pouvoir. Mais les syndicats ne pourront soutenir celle-ci et s'engager à participer au Plan que s'ils ont contribué à définir, avec les partis politiques, les réformes qu'implique une telle planification. Nous voulons parler à la fois des organisations ouvrières et des organisations paysannes, même si ces dernières sont moins directement concernées, en raison des difficultés qu'il y a à planifier l'agriculture.

Il est évident qu'une planification ne peut être efficace sans un certain nombre de réformes de structure, en particulier sans une décentralisation des investissements essentiels permettant d'opérer les choix nécessaires, d'où la nécessité de la création d'une Banque nationale des investissements. D'autre part, en fonction des exigences du Plan, il sera indispensable de procéder à de nouvelles nationalisations concernant les secteurs

de base de l'économie : sidérurgie, pétrole, électronique, etc.

La réalisation d'une planification démocratique implique également des réformes d'ordre institutionnel comportant notamment une participation accrue des syndicats aux organismes du Plan et l'instauration d'un Parlement doté de pouvoirs réels devant lequel pourraient être discutées les grandes options dont dépend l'avenir économique du pays. A côté de l'Assemblée nationale, qui devrait pouvoir contrôler l'exécutif, serait mis en place un Conseil économique et social rénové (remplaçant le Sénat), représentant les différentes catégories de producteurs en fonction de leur importance démographique et pouvant faire des propositions de loi (conformément aux recommandations du colloque sur la planification démocratique de 1962.



(Photo Tribune.)

La planification ne doit pas entraver la suppression de tout pouvoir de contestation.

Par ailleurs, il n'y a pas de planification démocratique sans décentralisation. Celle-ci devrait naturellement intervenir au plan de la région (les régions économiques étant ramenées à huit ou dix). Les préfets de région ne devraient plus disposer de pouvoirs discrétionnaires. D'où la nécessité de créer des assemblées politiques régionales et des conseils économiques régionaux.

En outre, il va de soi qu'une marge d'autonomie doit être laissée aux entreprises dans le cadre de la planification nationale et régionale, les syndicats devant participer également aux décisions, ce qui implique à la fois la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise et l'accroissement des pouvoirs des comités d'entreprise.

Mais toutes ces réformes seraient sans doute

insuffisantes pour entraîner l'adhésion des syndicats, si n'étaient pas définis, parallèlement aux objectifs économiques du Plan, des objectifs sociaux et si une marge de contestation n'était pas laissée aux organisations de producteurs.

La définition des objectifs sociaux sera un des aspects les plus importants de la discussion préalable à laquelle participeront les syndicats ; ils concerneront notamment la progression des salaires (en particulier du S.M.I.G.), la réduction de la durée du travail, la construction de logements, l'équipement sanitaire et social.

Une politique des revenus est naturellement le complément d'une planification véritable. C'est ainsi que les Trade-Unions britanniques acceptent une telle politique au cas où les travaillistes reviendraient au pouvoir et perfectionneraient la planification instaurée par le gouvernement conservateur.

Cependant cette politique des revenus doit avoir un caractère suffisamment général pour permettre la conclusion de conventions collectives-cadres au niveau des branches d'industrie, des accords particuliers pouvant être conclus au niveau des entreprises.

Il n'est pas vrai que la planification de l'économie doive entraîner la suppression de tout pouvoir de contestation de la part des travailleurs, à condition que cette planification soit suffisamment décentralisée. On le voit en Yougoslavie où, bien qu'il s'agisse d'un pays relativement sous-développé, des ouvriers se mettent en grève parce, qu'ils contestent la situation faite à leur entreprise dans le cadre de la planification — alors qu'elle ne leur permet pas d'augmenter leurs salaires — ou parce qu'ils ne sont pas d'accord avec l'utilisation des bénéfices.

Nécessité du contre-plan

Cependant certains camarades nous diront qu'une planification ainsi définie conduit à l'intégration des syndicats à l'Etat. Et il y a beaucoup de gens, parmi les traditionalistes de la gauche, pour affirmer que l'élaboration d'un contre-plan ne peut manquer de semer la confusion d'être utilisée par le régime actuel à la recherche d'une formule qui lui permettrait de domestiquer les syndicats.

La majorité de Force Ouvrière, par exemple, se déclare attachée à la « planification souple », c'est-à-dire à la planification actuelle. A la CGT, on combat la notion de planification démocratique, les communistes ne reconnaissant comme valable qu'une « planification socialiste », où précisément les syndicats ne jouent aucun rôle. A la C.F.T.C., on s'efforce d'opposer un certain type de planification à celle qui a cours actuellement, mais la question demeure controversée.

Ceci n'empêche pas les syndicats d'être représentés dans les organismes du Plan, au Conseil économique et social, dans les comités d'expansion. Or la participation peut être conçue de trois façons : on peut utiliser les assemblées comme une tribune où l'on développe certains arguments qui servent par ailleurs à l'agitation ; on peut aussi accepter le cadre général des propositions faites et les discuter dans le détail, par exemple contester les objectifs sociaux sans remettre en cause les choix économiques fondamentaux dont ils découlent ; on peut enfin — ce qui est le plus difficile — opposer une politique d'ensemble à celle du Pouvoir. Ce n'est que dans ce cas que la participation est vraiment efficace, à condition qu'elle soit appuyée par des forces réelles agissant au plan des entreprises et des branches d'industrie.

Ainsi que récrivait Gilbert Declercq, « rien ne serait plus vain et plus périlleux qu'une certaine politique qui consisterait pour le syndicalisme ouvrier, à être présent dans les organismes économiques d'industrie ou d'Etat, si cette présence n'était pas liée à une force syndicale de base, structurée dans de puissantes Fédérations générales d'industrie coordonnées à tous les échelons » (1)

Il est évident qu'une planification démocratique, impliquant une responsabilité accrue des syndicats, se conçoit mal dans l'état actuel de dispersion des forces syndicales. D'où la nécessité de l'unité syndicale ou, tout au moins, des regroupements préalables qui surgiront davantage d'un accord sur des objectifs concrets que de controverses plus ou moins abstraites sur la Charte d'Amiens et le droit des tendances.

Il ne saurait être question pour les syndicats, sous le régime actuel, d'abandonner une partie de leur pouvoir de contestation ou, plus simplement, de renoncer à leur opposition. Mais celle-ci ne peut être uniquement défensive. On ne peut compter, pour user le Pouvoir gaulliste, sur la simple défense des intérêts corporatifs. A cet égard, on observe d'ailleurs une relative impuissance des syndicats. Dans le secteur privé, les conventions collectives sont vidées de leur contenu. Dans le secteur public, l'Etat-patron, en dépit des grèves, impose sa loi. Les disparités s'accroissent entre régions, entre secteurs favorisés et retardataires.

Il faut donc que les syndicats s'engagent, avec les partis de gauche, à définir un certain nombre d'objectifs permettant d'opposer au régime actuel une « alternative » socialiste.

(1) La Nef : avril-juin 1961.

Maurice Combes.